

Acte publié le 15.05.2023

8. Domaines de compétences par thème
8.9 – Culture

 Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

N° 110-2023

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'OCCUPATION DE LA GALERIE THEROULDE

Le maire de la Ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 février 2022,
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté de délégation n°376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine
Considérant l'aspect culturel porté par le projet, permettant au public de Pont-Audemer de découvrir les travaux des adhérents de l'association DECOUVERTES.

DÉCIDE de signer une convention avec Monsieur Philippe MORISSE, président de l'association DECOUVERTES, domiciliée 14 rue du Doult Vitran 27500 PONT-AUDEMER, pour l'occupation de la galerie Théroulde, située placette Saint-Ouen à Pont-Audemer, dans le but d'organiser une exposition :

- du 12 au 14 mai 2023

L'occupation de la galerie Théroulde se fera à titre gracieux pour cette exposition.

Fait à Pont-Audemer le 10 mai 2023

Pour le Maire et par délégation

Le 3ème Adjoint



Julien TIMON



En charge de la culture, du patrimoine, du
tourisme et de l'animation